

TROIS FAÇONS DE DÉTENIR VOS ACTIONS AIR LIQUIDE



➤ Vous avez trois modes de détention possibles.

1 ↓ AU PORTEUR

Vous détenez un compte-titres ou un Plan d'Épargne en Actions (PEA) auprès d'un **établissement financier**. Vos actions sont détenues « au porteur ».

2 ↓ AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

Vous détenez un compte-titres ou un PEA auprès d'un **établissement financier** à qui vous avez demandé la **conversion de vos titres** du mode « porteur » au mode « nominatif administré » (voir Fiche Pratique n°2). Les actions au nominatif administré sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3). Elles sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide.

3 ↓ AU NOMINATIF PUR

Vous détenez un compte-titres **chez Air Liquide**. Vos actions sont éligibles à la **Prime de Fidélité** (voir Fiche Pratique n°3) et sont inscrites à votre nom dans le registre d'Air Liquide.

Différences selon le mode de détention de vos titres

	Après d'un établissement financier		Chez Air Liquide
	Au porteur	Au nominatif administré	Au nominatif pur
Mes actions sont éligibles à la Prime de Fidélité ⁽¹⁾	✗	✓	✓
Je bénéficie d'Actions Gratuites	✓	✓	✓
Mon compte est tenu par	Mon établissement financier		Air Liquide ⁽²⁾
Mon interlocuteur est			
Je passe mes ordres de bourse auprès de			
Mon Imprimé Fiscal Unique (IFU) est envoyé par	Selon mon établissement financier		Gratuits
Droits de garde et frais de gestion			
Frais de courtage			
Je suis convoqué(e) à l'Assemblée Générale par	Mon établissement financier	Air Liquide	
Je peux inscrire mes actions dans un PEA	✓	✓	✗

→ Pour information, vous pouvez détenir **à la fois** des actions au porteur, des actions au nominatif administré et des actions au nominatif pur.

⁽¹⁾ Pour les actions détenues deux années civiles pleines selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

⁽²⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2026, la société Uptevia est mandatée par Air Liquide pour la gestion administrative de son registre d'Actionnaires au nominatif pur.

↓ À QUOI CORRESPONDENT LES CODES VALEURS ISIN ?

Les codes ISIN (International Securities Identification Numbers) sont des **identifiants internationaux uniques** qui permettent d'identifier les valeurs mobilières, comme les actions, sans risque d'erreur.

↓ POURQUOI ?

Les actions Air Liquide sont réparties en **4 «codes valeurs» ISIN**. Ainsi, pour les actions détenues **au nominatif**, ces codes vous permettent de visualiser **leurs droits à la Prime de Fidélité selon la date d'acquisition** de vos actions.

Pour information, si vous détenez vos titres au nominatif pur, ces codes apparaissent sur votre relevé de compte-titres accessible en ligne depuis votre [Espace Actionnaire](#).



BON À SAVOIR

Plan d'épargne en actions (PEA) et Prime de Fidélité

Vous pouvez **bénéficier de la fiscalité réduite du PEA** et aussi **de la Prime de Fidélité d'Air Liquide**. Pour cela, il faut demander à votre établissement financier **la conversion de vos actions « au nominatif administré »** : elles seront alors éligibles **à la Prime de Fidélité**. Contactez votre établissement financier ou transmettez-lui le formulaire de conversion disponible sur airliquide.com (rubrique Actionnaires > Vos documents essentiels > Conversion/Transfert).

Pour rappel, **Air Liquide ne propose pas de PEA**.

Vous détenez vos actions sur

Un compte-titres ou un PEA auprès d'un établissement financier

Un compte-titres chez Air Liquide

Vos actions sont «**au porteur**»

Vous avez converti vos actions «**au nominatif administré**» en :

Vous avez acheté ou transféré vos actions «**au nominatif pur**» en :

Vos actions portent en 2026 le code :

Vous bénéficierez de la Prime de Fidélité en :

Elles portent le code : **FR0000120073**
Vos titres ne sont pas éligibles à la Prime de Fidélité

2023 ou avant

FR0000053951

2026

2024

FR001400T5U9

2027

2025

FR0014010005

2028

2026

FR0000120073

2029



Calendrier

Si vous détenez un compte-titres au nominatif pur, les actions achetées les **30 et 31 décembre 2026** seront comptabilisées **seulement en 2027** et bénéficieront de la Prime de Fidélité à partir de **2030**.



LE + AIR LIQUIDE

La fidélité paie chez Air Liquide : grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, votre fidélité est récompensée !

Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de **+ 10% sur le montant des dividendes perçus et de + 10% sur le nombre d'Actions Gratuites distribuées** lors des opérations d'attribution (voir Fiche Pratique n°3).